Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF Staatssekretariat für Wirtschaft SECO



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **SOFIPAL SOCIETE FINANCIERE DU PALAIS SA EN LIQUIDATION**, Chemin du Petit-Record 1, 1040 Echallens, 1053 Cugy

2. Date du prononcé de dissolution: 06.09.2016

3. Suspension de faillite: 22.12.2016

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 16.01.2017

5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: Par décision rendue le 6 septembre 2016 par le Président du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois a prononcé la dissolution de la société selon les dispositions légales applicables à la faillite art. 731 b CO.

Office des faillites de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois 1400 Yverdon-les-Bains

03260665